

## MOTION

A l'occasion de la réunion de travail du 24 avril 2013 avec les services rectoraux, les membres de l'Intersyndicale MGIEN-Versailles présentent la motion suivante :

### **I - Pour le retour à une gestion transparente de la MGIEN-Versailles**

Dans les jours qui ont précédé la réunion de travail, des pressions, voire des menaces se sont exercées sur des personnels de direction du Val d'Oise tendant à obtenir que leurs appréciations sur les enseignants coordinateurs exerçant dans leurs établissements ne soient pas directement portées par eux sur les dossiers d'évaluation. Cela est contraire aux règles négociées par l'Intersyndicale MGIEN-Versailles avec le Rectorat de Versailles et généralisées ensuite au bénéfice de tous les enseignants contractuels de l'Education Nationale.

Par ailleurs, en dépit des annonces, les dossiers d'évaluation sont arrivés très tardivement dans les établissements ce qui a laissé le champ libre aux tentatives d'intimidation rappelées ci-dessus et à des pratiques douteuses comme la mise à signature de document évidemment faux.

Ces désagréments ne sont survenus que dans le Val d'Oise, mais entachent désagréablement la totalité du service académique en charge de la gestion de la MGIEN. A ce propos, il est bon de rappeler que les coordinateurs départementaux n'ont aucune prééminence hiérarchique sur les enseignants coordinateurs et pas davantage sur les chefs d'établissement.

### **II – Pour le respect de la mission des enseignants -coordinateurs**

Alors que tout le monde s'accorde à reconnaître l'efficacité des actions de réinsertion scolaire montées par la MGIEN, alors que ses enseignants coordinateurs n'ont jamais refusé de participer à la lutte contre le décrochage scolaire, il est pour le moins absurde et malhonnête de transformer cette structure de l'Education Nationale en une entité détachée de l'Education Nationale destinée à effectuer, vraisemblablement pour le compte des régions, le rabattage des décrocheurs vers des officines privées de soi-disant formation.

Comme l'a montré le refus du ministre de l'Education Nationale d'inscrire la CPIF aux concours réservés, les personnels titulaires et prochainement admis aux concours réservés, seront affectés en collège et en lycée ce qui permettra d'afficher mensongèrement de nouveaux recrutements.

En contrepartie, la loi qui interdit la sortie du système scolaire sans au moins un diplôme de niveau V deviendra lettre morte puisque les personnels enseignants coordinateurs aguerris au travail de réinsertion scolaire seront appelés à d'autres tâches.

Par ailleurs, comment sera justifié le détournement de la subvention accordée à la MGIEN par le FSE en direction d'une MLDS sans référence à l'Education Nationale ?

Les signataires de cette pétition condamnent cette manœuvre qui s'apparente à un détournement de biens sociaux, qui privent les jeunes en très grande difficulté scolaire, sociale et sanitaire de l'aide de personnels enseignants particulièrement performants dans le métier de CPIF et casse un outil au service de la jeunesse pour faciliter le désengagement de l'Etat dans une de ses obligations républicaines fondamentales : instruire, éduquer et former tous les jeunes vivant sur le territoire national.

Ils exigent que la MGIEN, dont les personnels enseignants coordinateurs, titulaires ou non, ont toujours montré qu'ils étaient engagés dans la lutte contre le décrochage scolaire soit maintenue dans sa mission première qui est la réinsertion scolaire sans laquelle il ne peut y avoir d'insertion sociale réussie.

Contre le décrochage social, le métier des enseignants coordinateurs est le mieux approprié : c'est pourquoi ils veulent continuer à l'exercer et exigent que la CPIF soit reconnue comme discipline de titularisation des personnels en poste.

Versailles, le 24 avril 2013